

CHARTRE DE LA PERMANENCE

COLLEGE LES AMANDIERS

La permanence est un moment pendant lequel vous pouvez vous avancer dans **vos devoirs et vos révisions** tout en étant encadré par un assistant d'éducation, dont le principal rôle est de s'assurer du bien être de chaque collégien et de l'application du règlement intérieur.

Les heures de permanence sont consacrées au **travail individuel et à la lecture**, où chacun doit garder le calme et le silence.

Vous pouvez aussi être en permanence car vous avez été mis en retenue dans ce cas vous devez réaliser le travail demandé en silence, et le remettre au surveillant.

En aucun cas il ne s'agit d'un lieu de détente ou d'une prolongation de la récréation.

Si vous êtes à jour dans votre travail, que vous n'avez pas de livre à lire et que le CDI n'est pas accessible pour cause de séance pédagogique, l'assistant d'éducation peut vous procurer un exercice que vous lui rendrez à la fin de l'heure.

Vous serez muni de toutes les affaires dont vous avez besoin. Les casiers ne sont pas accessibles. Les déplacements doivent demeurer exceptionnels et uniquement avec l'autorisation du surveillant !

La salle de permanence est soumise aux mêmes règles que l'ensemble de l'établissement (cf. règlement intérieur).

En cas de non-respect des dispositions mentionnées, des punitions vous seront attribuées.

Les règles de vie :

Je suis à l'heure et je me range dans le rang de la salle de permanence.

Je m'installe rapidement dans le calme à ma place.

Si l'assistant d'éducation me demande de changer de place, c'est pour éviter de me punir et pour me donner une seconde chance.

Je sors immédiatement mes affaires pour travailler.

Je pose mon sac au sol.

Mon carnet de correspondance doit être en évidence sur la table.

Je ne parle pas, je ne me retourne pas, je me tiens assis correctement. *Par exemple, je ne m'adosse pas au mur, je ne m'allonge pas sur la table, je ne me balance pas sur ma chaise, etc.*

Pour demander un renseignement, je lève la main et j'attends l'autorisation de l'assistant d'éducation pour prendre la parole.

Je ne me lève pas sans y avoir été autorisé.

Aucun déplacement n'est permis, ni aucune sortie (*excepté au CDI et dérogation exceptionnelle*).

Lorsque je suis à jour dans mes devoirs et révisions, je m'occupe en lisant un livre. Je ne reste pas sans rien faire, je n'importune pas mes camarades.

Je suis responsable de la propreté de ma place.

Je jette mes saletés à la poubelle en sortant et je range ma chaise contre la table.

Si les élèves sont calmes et en petit groupe :

- l'assistant d'éducation peut me donner des explications pour les devoirs que je ne comprends pas.
- je peux demander à travailler au fond de la salle avec un camarade (dans le cadre d'une préparation d'un exposé, par exemple).